

**(a) Status of Export Controls  
Investigations for 1990**

The streamlining of export controls enabled enforcement officials to focus resources on high risk shipments. In addition, greater efforts were made to explain regulations to exporters. As a result, voluntary compliance improved and the number of detentions decreased. In all, Revenue Canada (Customs and Excise) issued 256 warning letters and made 404 detentions. Goods were seized in 16 cases. The RCMP opened 116 new files, initiated 61 investigations, and provided assistance in 55 cases to foreign and other Canadian enforcement agencies.

**(b) Status of Import Controls  
Investigations for 1990**

A total of five hundred and sixteen (516) cases of suspected import violations under the Act were investigated. Twelve (12) of these cases were initiated by the RCMP and four (4) by Revenue Canada (Customs and Excise). Following a preliminary review by the Special Trade Relations Bureau of three hundred (300) cases, 75 warning letters were issued, 125 cases were closed and 100 were referred to the RCMP for further investigation.

Of the cases referred to the RCMP, 4 seizures were made and the goods were destroyed in each case, ninety-two (92) cases were closed due to insufficient evidence and as December 31, 1990, 4 cases are still under investigation.

**(a) État des enquêtes aux fins du  
contrôle des importations pour 1990**

La rationalisation des contrôles à l'exportation a permis aux responsables de l'application de la Loi de concentrer les ressources sur les expéditions à risque élevé. En outre, des efforts plus importants ont été faits pour expliquer les règlements aux exportateurs. Comme résultat, le respect volontaire de la réglementation s'est amélioré et le nombre des détentions a diminué. En tout, Revenu Canada (Douanes et Accise) a émis 256 lettres d'avertissement et procédé à 404 détentions. Des marchandises ont été saisies dans 16 cas. La GRC a ouvert 116 dossiers et engagé 61 enquêtes. Il y a eu 55 cas d'assistance d'organismes canadiens et étrangers chargés de l'application de la Loi.

**(b) État des enquêtes aux fins du  
contrôle des importations pour 1990**

On a fait enquête sur cinq cent seize (516) cas de violations présumées des dispositions de la Loi. Douze (12) de ces enquêtes ont été engagées par la GRC et quatre (4) par Revenu Canada (Douanes et Accise). Après une enquête préliminaire de la Direction générale des relations commerciales spéciales dans trois cents (300) cas, 75 lettres d'avertissement ont été émises, 125 dossiers ont été fermés, et on a transmis 100 cas à la GRC pour enquête plus poussée.

Sur les cas transmis à la GRC, 4 saisies ont été effectuées et les marchandises détruites dans chaque cas, et quatre-vingt douze (92) dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve. Au 31 décembre 1990, 4 cas sont toujours soumis à l'enquête.